



# SYVICOL

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises

## Compte rendu de la réunion du comité du 16 juillet 2018

<b>Présents:</b>	Dan Biancalana, Raoul Clause, Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Serge Hoffmann, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Jean-Marie Sadler, André Schmit, Nico Wagener, Guy Wester et Laurent Zeimet
<b>Excusés:</b>	Michel Malherbe, Georges Mischo, Romain Osweiler, Lydie Polfer et Frédéric Ternes

### **1. Avis relatif aux projets de plans directeurs sectoriels « logement », « paysages », « transports » et « zones d'activités économiques »**

A l'instar de 2014, le SYVICOL s'est saisi des projets de plans directeurs sectoriels dès le début de la phase publique de leur procédure d'adoption prévue à l'article 12 de la loi du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Après avoir procédé à une analyse en groupes de travail, il constate que les textes ont été sensiblement allégés et clarifiés, en tenant compte dans une large mesure des remarques formulées par le secteur communal en 2014.

Néanmoins, dans son avis adopté unanimement par le comité, il se doit de formuler certaines critiques et remarques au nom du secteur communal. Ces observations ne portent que sur les aspects généraux des projets de plans directeurs sectoriels, chaque commune étant invitée à analyser les documents de son point de vue et à présenter ses remarques individuelles dans le cadre de la procédure d'adoption.

Afin de soutenir les communes dans cette tâche, l'avis du SYVICOL leur sera communiqué par voie de circulaire. [Il est également disponible en ligne.](#)

### **2. Avis complémentaire concernant les projets de loi n°7126 relative aux sanctions administratives communales et n°7124 instituant un recours contre les décisions de sanctions administratives communales**

Le comité adopte unanimement un avis complémentaire sur les projets de loi n°7126 relative aux sanctions administratives communales et n°7124 instituant un recours contre les décisions de sanctions administratives communales, tels qu'ils ont été modifiés, en réaction à l'avis du Conseil d'Etat, par amendements gouvernementaux du 8 mai 2018.



Rappelant qu'il soutient en principe la démarche du gouvernement visant à mettre en place un système de sanctions administratives communales, il constate avec satisfaction que les amendements soumis par le gouvernement clarifient l'application du système des sanctions administratives principalement en ce qui concerne les mineurs, la mission et les pouvoirs du fonctionnaire sanctionnateur, le paiement immédiat et le recouvrement des amendes et des frais administratifs.

En revanche, le SYVICOL regrette que certains problèmes soulevés dans son avis initial, concernant entre autres la constatation des faits sanctionnables, le consentement du contrevenant au paiement immédiat, ou encore la liste des infractions pouvant donner lieu à des sanctions administratives, subsistent.

Il souligne le fait que, dès l'entrée en vigueur de la loi relative aux sanctions administratives, ces infractions ne pourront plus être sanctionnées pénalement, ce qui nécessitera une adaptation de nombreux règlements de police communaux. Contrairement au projet initial, le texte modifié ne prévoit cependant pas de période transitoire pendant laquelle les anciens règlements de police resteront applicables, ce qui risque de causer un vide juridique.

[Le texte intégral de l'avis complémentaire peut être consulté sur le site Internet du SYVICOL.](#)

### **3. Avis sur le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités de calcul de l'indemnité de mise à disposition des biens immeubles destinés à héberger un centre d'incendie et de secours**

Le SYVICOL a été consulté par Monsieur le Ministre de l'Intérieur au sujet du projet de règlement grand-ducal susmentionné, qui a pour objet de fixer les conditions et modalités pour le calcul de l'indemnité due par le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS) aux communes qui mettront à sa disposition des immeubles hébergeant ou destinés à héberger un centre d'incendie et de secours (CIS).

Le comité procède à une analyse du texte et formule un certain nombre de remarques y relatives. Le bureau tiendra compte de celles-ci lors d'une réunion subséquente avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur, à la suite de laquelle l'avis écrit du SYVICOL sera finalisé.

### **4. Attribution à Monsieur Jean-Pierre Klein du titre de président honoraire du SYVICOL**

Monsieur Jean-Pierre Klein a fait partie du comité du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises sans interruption du 28 mars 1988 au 26 mars 2018, occupant successivement les postes de vice-président, de secrétaire général, de président – ceci du 7 avril 2000 au 14 septembre 2009 – et de 1<sup>er</sup> vice-président.

En reconnaissance pour son engagement incessant durant ces trois décennies dans l'intérêt des communes luxembourgeoises et du SYVICOL lui-même, le comité décide unanimement de conférer à Monsieur Klein le titre de Président Honoraire du Syndicat des villes et communes luxembourgeoises.



## **5. Rapport des activités du bureau**

Le président fait rapport des dernières entrevues du bureau, en commençant par une réunion avec les responsables de la FGFC en date du 18 juin 2018. A cette occasion, il a notamment été envisagé de constituer, ensemble avec d'autres acteurs concernés, un groupe de travail chargé de soutenir les communes dans la mise en œuvre de certains aspects de la récente réforme dans la Fonction publique communale. Les missions précises et la composition de ce groupe restent cependant à déterminer.

Le 19 juin, les bureaux du SIGI et du SYVICOL se sont réunis pour échanger sur la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données.

Finalement, le 3 juillet, le bureau a rencontré une délégation de l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils. Il a été décidé entre autres d'intensifier la coopération entre les deux organisations par la constitution de deux groupes de travail, dont l'un aura pour mission d'optimiser la collaboration entre les communes et les membres de l'OAI et l'autre s'occupera plus particulièrement de la thématique du logement.

## **6. Divers**

La prochaine réunion du comité est prévue le lundi, 24 septembre 2018 à 12h00.